

CONSEIL MUNICIPAL DE SEPTMONCEL SEANCE DU 29/02/2016

Présents :	PERRIN Raphaël, Maire, ARBEZ-CARME Elisabeth, PILLARD Claudie, MOYAT Alain, Maire adjoints, DURIF Joël, PERALTA Françoise, PERRIER Marianne, PETETIN Aurore, RAFFIN Emilie, REGAD Bernard, ROLANDEZ Alain, VERNEREY Samuel.
Absentes excusées:	DALLOZ Sylvie qui donne procuration à ARBEZ-CARME Elisabeth, MICHARD Jean-Louis qui donne procuration à PERRIN Raphaël, MICHAUD Sylvie qui donne procuration à VERNEREY Samuel.
Correspondant de Presse :	MANZONI Isabelle (Le Progrès)
Secrétaire de séance :	PETETIN Aurore

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil Municipal du 28/01/2016 qui est approuvé à l'unanimité.

I. LOTISSEMENT LE GITALET

A) SIDEC : ELECTRIFICATION DES PARCELLES

M. le Maire rappelle que ce lotissement nécessite l'installation d'un poste de transformation pour la mise en place du réseau électrique de moyenne tension.

Suite à l'ajout de deux parcelles complémentaires intégrées dans le périmètre du lotissement, il fait part de la mise à jour des devis du SIDEC, portant sur :

- les travaux du réseau de distribution publique d'électricité,
- les ouvrages d'éclairage public,
- l'installation des communications électroniques en souterrain - raccordement Orange.

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT DE L'OPERATION TTC	PARTICIPATION DU SIDEC	PARTICIPATION DE LA COLLECTIVITE
Réseau électrique	161 341.04 € TTC	-	80 788.19 €
Eclairage public	32 132.99 € TTC	8 033.25 €	24 099.74 €
Génie Civil - Orange	21 892.40 € TTC	4 378.48 €	17 513.92 €
Montant total	215 366.43 € TTC	12 411.73 €	122 401.85 €

Concernant les travaux de réseau électrique, il convient de noter la participation d'ERDF d'un montant de 55 421.00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, valide les devis pré-cités et autorise M. le Maire à signer tous les documents correspondants.

B) AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAÎTRISE D'OEUVRE

M. le Maire rappelle que le forfait provisoire de rémunération du Maître d'Œuvre, le cabinet SCP PRUNIAUX-GUILLER, se montait à 41 950,00 € HT ; forfait établi sur la base d'une enveloppe prévisionnelle initiale du marché de maîtrise d'œuvre de 690 000,00 € HT correspondant à un taux de rémunération d'environ 6.08%.

Suite au coût prévisionnel issu des études arrêté à la somme de 708 000,00 € HT, validé par la délibération n° 2015/68 du 29/10/2015 et en application de l'article 4 du CCAP du marché initial de maîtrise d'œuvre, il convient d'ajuster le montant de rémunération en conséquence.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte l'avenant n° 1 du marché de maîtrise d'œuvre portant le forfait de rémunération à **43 044,35 € HT** et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

C) DETERMINATION DU PRIX DES PARCELLES

M. le Maire présente à l'assemblée un tableau détaillé de l'évaluation des coûts du lotissement comprenant l'acquisition des terrains, les travaux d'aménagement ainsi que les différentes études. Le montant total prévisionnel est d'environ 1 140 000 € TTC pour 25 parcelles commercialisables représentant une surface de 17 484 m².

Il est proposé d'appliquer des prix différents selon la situation des parcelles. Certaines parcelles, quelque peu excentrées du lotissement nécessitent un travail spécifique engendrant des coûts supplémentaires.

Par ailleurs, il est rappelé le compromis de vente de 7 parcelles, n° 4 et 14 à 19, à la Société d'Economie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEM CODA) qui a le projet de réaliser un programme de 11 logements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- décide de fixer le prix de vente en € TTC. de chaque lot comme suit :

N° du lot	Surface	Prix TTC au m2	Prix de vente en TTC
Lot 1	744	65.00€	48 360.00€
Lot 2	632	65.00€	41 080.00€
Lot 3	593	65.00€	38 545.00€
Lot 4	1622	60.00€	97 320.00€
Lot 5	794	65.00€	51 610.00€
Lot 6	648	65.00€	42 120.00€
Lot 7	822	65.00€	53 430.00€
Lot 8	972	65.00€	63 180.00€
Lot 9	1053	65.00€	68 445.00€
Lot 10	811	65.00€	52 715.00€
Lot 11	794	65.00€	51 610.00€
Lot 12	856	67.50€	57 780.00€
Lot 13	648	67.50€	43 740.00€
Lot 14	427	60.00€	25 620.00€
Lot 15	273	60.00€	16 380.00€

N° du lot	Surface	Prix TTC au m2	Prix de vente en TTC
Lot 16	343	60.00€	20 580.00€
Lot 17	379	60.00€	22 740.00€
Lot 18	391	60.00€	23 460.00€
Lot 19	485	60.00€	29 100.00€
Lot 20	602	65.00€	39 130.00€
Lot 21	574	65.00€	37 310.00€
Lot 22	583	65.00€	37 895.00€
Lot 23	817	79.50€	64 951.50€
Lot 24	865	79.50€	68 767.50€
Lot 25	756	79.50€	60 102.00€

➤ **Précise les points suivants :**

- Ces tarifs pourront être revus à la hausse si des aléas se présentaient en cours de marché, totalement imprévisibles lors du lancement du marché.
- Autorise la pré-commercialisation des lots dès à présent,
- demande que toute promesse de vente fasse l'objet d'un versement de 5 % du montant de la parcelle afin d'en garantir la réservation,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente et les actes.

II. POINT FINANCIER C.A. 2015

A) BUDGET COMMUNAL

M. le Maire dresse une présentation sommaire du Compte Administratif 2015 du budget général:

Les recettes de l'exercice, en fonctionnement, s'élèvent à 666 296.12 € pour un montant de dépenses de 394 514.38 €, soit un résultat net de fonctionnement de 271 781.74 €.

En investissement, le déficit est de 127 482.90 €.

Le résultat de clôture est de 144 298.84 €.

- En première approche budgétaire, il est envisagé de virer environ 180 000 € de la section de fonctionnement à la section investissement.
- Suite à la réunion de la commission de la Maison de l'Enfance, les élus de Lamoura et Septmoncel proposent un versement de 57 500 € au budget annexe de la MDE pour l'année 2016,
- En vue de finaliser l'opération d'aménagement des sentiers des 7 Belvédères en 2016, il est recommandé de prévoir une subvention communale de 20 000 € à l'Entente Sportive porteuse du projet.

B) BUDGET ANNEXE DE LA MAISON DE L'ENFANCE

M. le Maire fait état des recettes de l'exercice 2015 qui s'élèvent, en fonctionnement, à 438 906.48 € pour un montant de dépenses de 409 312.07 €, soit un résultat net de fonctionnement de 29 594.41 €.

Le déficit d'investissement s'élevant à 9 749.45 €, **le résultat de clôture est de 19 844.96 €.**

III. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Dans un premier temps, M. le Maire soumet la question du financement du lotissement "Le Gitalet" qui, déduction faite des paiements déjà effectués, se monte à environ 900 000 €.

50 % peuvent être couverts par emprunt relais à court terme compte tenu des promesses de vente. Le solde devra faire l'objet d'un emprunt à plus long terme.

Puis il est présenté différents investissements déjà engagés, qui seront inscrits au Budget Primitif 2016 :

- l'acquisition du bâtiment "Salle de Musique" selon la délibération du 14/01/2016, dont l'annuité 2016 est de 3 600 € à laquelle viennent s'ajouter les frais de notaire,
- en matière d'éclairage public, la poursuite du renouvellement de matériel vétuste, ainsi que le solde des travaux de La Curtine et Clavières pour un montant de 8 815 €,
- des acquisitions de terrains et parcelles boisées pour un montant de 13 477 €.

Le débat s'instaure sur l'utilisation du montant disponible d'investissement de l'ordre de 155 000€.

Après avoir évoqué les travaux de voirie, l'acquisition de panneaux de signalisation, la finalisation de numérotation de rues et chemins, l'installation d'un journal électronique d'information, d'autres projets sont étudiés concernant de nouvelles acquisitions de terrains et bâtiments.

L'assemblée est invitée à poursuivre la réflexion avant l'établissement du budget primitif 2016.

IV. DEMANDE D'ACQUISITION TERRAIN

M. le Maire rappelle la délibération du 29 avril 2010 portant sur une demande d'acquisition d'une partie de la parcelle AL 107 attenante au bâtiment de La Maison des Associations « Le Cercle Amical ». Le Conseil Municipal avait délibéré en faveur de la cession d'une partie de ce terrain en demandant une subdivision parcellaire à la charge des demandeurs. Cette décision n'a pas été suivie d'effet.

M. le Maire informe l'assemblée que les futurs acquéreurs des propriétés AL 94 et AL 106 sollicitent de nouveau la commune sur le même objet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité par 10 voix, est favorable à une subdivision parcellaire réalisée par un géomètre à la charge des demandeurs sans impact pour l'usage de la parcelle AL 107 au prix de 2.00 €/m². L'assemblée demande que le découpage soit défini en présence des demandeurs et d'un représentant de la commune et autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

V. MAISON DE L'ENFANCE : CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

M. le Maire rappelle que le 15/12/2011, la commune avait signé une convention de groupement de commandes avec les communes de Saint- Claude, Lavans les St- Claude et Les Rousses pour la fourniture de changes complets pour les besoins des crèches, permettant ainsi une rationalisation des coûts.

Cette convention est arrivée à échéance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise M. le Maire à renouveler la convention de groupement de commandes pour une durée de quatre ans à compter de sa date d'entrée en vigueur avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de trois mois.

VI. COURRIERS DIVERS

A) COURRIEL DE M. JULIEN ARBEZ

M. le Maire donne lecture du courriel de M. Julien ARBEZ, animateur-photographe nature, qui souhaite proposer une projection gratuite à Septmoncel sur le thème de la nature et sollicite la mise à disposition d'une salle.

Le Conseil Municipal est favorable à mettre à disposition gratuitement la salle de musique et propose que cette projection ait lieu soit le samedi 9 avril, soit le dimanche 10 avril.

B) DEMANDE DE MME ANOUK JEANNON

Mme Anouk JEANNON, conteuse, demande à titre individuel à disposer de la salle de musique 2 jours au cours de la semaine du 7 au 11 mars 2016.

Le Conseil Municipal est favorable à mettre à disposition de Mme JEANNON la salle de musique et propose que soit effectué en échange un don au CCAS.

VI. QUESTIONS DIVERSES

A) CINEMA PLEIN AIR

"Ecran Mobile", circuit itinérant de cinéma en région Franche Comté, propose en animation estivale, de réaliser des séances de cinéma en plein air.

Des suggestions de films sont communiquées dont les tarifs varient de 250 à 850 €.

L'assemblée souhaite une réflexion sur cette proposition.

B) MOTION CONTRE LA FERMETURE DU GUICHET DE LA GARE DE SAINT CLAUDE

M. le Maire informe l'assemblée que la SNCF envisage la fermeture totale du guichet de la gare de Saint Claude à compter du 30/06/2016.

Ne plus avoir de point d'information, ni de guichet sur le secteur représente un handicap sérieux pour les personnes du territoire ainsi que pour les touristes. Tous les usagers ne possèdent pas Internet pour l'achat de billets et le guichetier a un rôle de conseils.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote une motion contre la fermeture du guichet de la gare SNCF de Saint Claude.

Séance levée à 23 h 15

Affiché le 07/03/2016

Le Maire,


Raphaël PERRIN

